

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 28
 représentés : 7
 pour : 35
 abstentions : 0
 contre : 0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine, de la Région Ile-de-France et de la DRAC Ile-de-France pour la pose de bornes historiques

L'An deux mille quinze, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
T. NAPOLY	à	L. VASTEL
A. SOMMIER	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que 44 bornes historiques seront installées sur l'ensemble de son territoire durant les 4 prochaines années pour un coût estimé à 58 000 euros, la ville de Fontenay-aux-Roses peut solliciter notamment une subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine, de la Région Ile-de-France et de la DRAC Ile-de-France, dans le cadre de leurs actions de soutien pour la valorisation du patrimoine,

Vu le budget communal,
 Vu l'avis de la Commission,
 Sur la proposition du Maire,
 Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/07/2015

Reçu en préfecture le 07/07/2015

Affiché le

ID : 092-219200326-20150622-DEL150622_20-DE

DECIDE

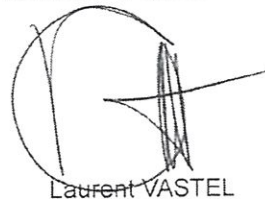
Article 1 : d'autoriser Mme Galante-Guillemot, Maire-Adjointe à la culture, au patrimoine et à l'esthétique urbaine, à conduire et signer l'ensemble des démarches nécessaires pour l'obtention des subventions qui peuvent être accordées dans le cadre de ce projet.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- Le Département des Hauts-de Seine
- La Région Ile-de-France
- La DRAC Ile-de-France

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 07/07/2015

Publication/Affichage le du 07/07/2015 au 07/09/2015

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

